

REGLEMENT LA RAIDINGUE

Samedi 14 juin 2025

Départs échelonnés à partir de 10h30

Lieu, date et nature de la compétition

Samedi 14 juin 2025, course à obstacles : LA RAIDINGUE.

15 obstacles à franchir sur un circuit fermé de 2,5km.

Catégories d'obstacles : franchissement, avec de l'eau (glisser), au sol (ramper), avec des sauts, équilibre.

Rassemblement, départ et arrivée des courses sur les terrains extérieurs du complexe omnisports,

Chemin Margarit 38550 St Maurice l'Exil. Accès parking par la rue Renelle.

Inscription en ligne et le matin même en fonction des places disponibles.

Chaque participant devra renseigner une fiche d'inscription et fournir un PPS.

→ Raidingue mineurs :

Questionnaire de santé

Autorisation parentale

→ Raidingue adultes : parcours non chronométré

Attestation du Parcours Prévention Santé obligatoire, valable 3 mois.

→ Raidingue adultes : parcours chronométré

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport (de l'athlétisme, de la course à pied...) en compétition

ou attestation du parcours de prévention santé, valable 3 mois.

C'EST QUOI LE PPS ?

Un parcours en ligne voué à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique. Ce dispositif se substitue, pour toute personne majeure, à la fourniture du certificat médical d'aptitude à la pratique. Vous le trouvez sur internet sous l'appellation « parcours prévention santé fédération française d'athlétisme (FFA) »

En cas de difficulté, les ateliers peuvent être contournés si vous n'êtes pas chronométré.

2 500 m obstacles jeunes	A partir de 12 ans	10h30 à 11h	5€ + 2€ sur place	Départs échelonnés (30s à 1min)
5 000 m obstacles	A partir de 16 ans	10h30 à 11h	10€ + 2€ sur place	Départs échelonnés (30s à 1min)

➔ Départs échelonnés toutes les minutes à partir de 10h30. Clôture des inscriptions à 11h.

➔ Ravitaillement à mi-chemin du grand parcours et à l'arrivée pour les 2,5km
Prévoir son autonomie en eau.

➔ Dossards

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne, rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Tout dossard acquis en infraction avec le présent règlement ne permettra pas le classement du participant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En raison des départs échelonnés les organisateurs limitent le nombre d'inscrits à 240 participants aux courses d'obstacles.

➔ Sécurité/secourisme

Présence de secouristes.

16 obstacles/ateliers sont disséminés sur le parcours et tenus par un commissaire chargé de surveiller, d'assister et de porter secours aux concurrents en difficulté.

Les participants sont les premiers responsables de leur sécurité.

Tout concurrent a le devoir de porter assistance, en cas de nécessité, à un autre participant.

En cas de difficulté, il est préférable de contourner l'obstacle.

➔ Risques

Certains obstacles peuvent présenter des risques de blessures (chutes, écorchures, griffures..)

Il est vivement recommandé de souscrire une assurance dommages corporelles individuelles et d'être à jour de la vaccination antitétanique.

Les bijoux et autres éléments gênants sont proscrits.

➔ Cession du droit à l'image

Du fait de leur participation, les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que leurs ayants droits, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports promotionnels et publicitaires de la course LA RAIDINGUE.

➔ Modification, neutralisation ou annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, aléa climatique, ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve. En cas d'annulation, les participants seront remboursés.

➔ Résultats

Consultables sur les sites internet de la ville de St-Maurice-l'Exil (www.ville-st-maurice-exil.fr) et du chronométrateur (logicourse).

➔ Consulter le plan du parcours avant le départ.

DEMARCHES D'INSCRIPTION

➔ Pour les mineurs, à partir de 12 ans

Inscription par les parents ou responsable légal

Renseigner le questionnaire de santé

Si votre enfant a répondu « non » à toutes les questions, vous pouvez l'inscrire au 2,5km. Dans le cas de figure inverse, il faut un certificat médical.

➔ Inscription sans chronométrage

Attestation PPS de moins de 3 mois

➔ Inscription avec chronométrage

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport (de l'athlétisme, de la course à pied....) en compétition.

Ou

Attestation du parcours de prévention santé.